



Syndicat

Touraine Propre

Ensemble, réduisons et valorisons nos déchets

COMPTE-RENDU COMITE SYNDICAL
TOURAINES PROPRES
JEUDI 20 MARS 2025 – 14h30
Mairie de Tauxigny – 37310 Tauxigny

Convocations transmises par voie électronique le 13/03/2025

Nombre de délégués titulaires présents : 16

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 1

Nombre de délégués suppléants à voix non délibérative présents : 0

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 17

Nombre de titulaires en exercice : 26

ETAIENT PRESENTS :

Mmes BALARD, BOULOZ, DEGRAVE, HALLARD et VIALLES

MM. ARNOULD, BABARY, COHEN, FAVIA, FORGEON (suppléant de M. LUANCO), GERARD, LALOT, MASSARD, MEREAU, ROUX, TRYSTRAM, VALLEE

ETAIENT EXCUSES :

Mmes BAYON DE NOYER, GAULTIER, GINER, PLOQUIN, SUARD, TILLIER (suppléante de Mme GINER)

MM. LUANCO, MARAIS, MORETTE, SEBAOUN et YSABELLE

SECRETARE DE SEANCE :

M. GERARD

ASSISTAIT EGALEMENT A LA SEANCE :

Touraine Propre : Mmes AROCHE et SERREAU

MM. CHAUSSARD et NAVARD

Conformément aux statuts du syndicat Touraine Propre, les délégués de Tours Métropole Val de Loire disposent chacun de 3 voix. Pour les autres territoires, ils disposent chacun de 2 voix.



Syndicat

Touraine Propre

Ensemble, réduisons et valorisons nos déchets

✓ Nomination d'un(e) secrétaire de séance
M. GERARD est nommé secrétaire de séance

✓ Adoption du compte-rendu du Comité syndical du 07 février 2025

Le compte-rendu de ce Comité Syndical ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

FINANCES

Point 1 : Vote du compte de gestion 2024 (délibération)

Le compte de gestion, dressé par M. le Trésorier du Syndicat, est en tous points, conforme au compte administratif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical adopte le compte de gestion 2024.

Point 2 : Vote du compte administratif 2024 (délibération)

M. le Président, présente le compte administratif 2024.

EXERCICE 2024	
CA Touraine Propre	
RECETTES fonctionnement	622 266.36 €
Excédent 2023 reporté	97 210.60 €
DEPENSES Fonctionnement	572 109.38€
SOLDE POSITIF Fonctionnement	147 367 .58 €
RECETTES INVT	21 719.64 €



Syndicat

Touraine Propre

Ensemble, réduisons et valorisons nos déchets

EXC 2023 INVT REPORT	36 957.97 €
DEP INVT	51 241.12 €
SOLDE POSITIF INVESTISSEMENT	7 436.49 €
Solde global 2023	134 804.07 €
Solde global 2024	154 804.07 €

Recettes de fonctionnement 2024

Elles sont d'un montant de 622 266.36 € contre 366 857.43€ en 2023 (hors report des excédents).

Dépenses de fonctionnement 2024

Elles sont d'un montant de 572 109.38 € (hors excédent 2023) contre 399 102,08€ en 2023.

Recettes d'investissement 2024

Les recettes proviennent des amortissements, du FCTVA, de l'excédent 2023.

Dépenses d'investissements 2024

Elles sont constituées principalement de dépenses relatives aux mobiliers de bureau, solde des bornes Livr'Libre.

DISCUSSION :

M. COHEN précise que les recrutements initialement prévus en avril 2024 ont finalement eu lieu à l'automne 2024 et début janvier 2025, ce qui contribue à l'augmentation des dépenses de fonctionnement par rapport à 2023 (la masse salariale étant passée de 3 à 7 agents en l'espace d'un an).

Avant vote du Comité syndical, et conformément à la législation, M. Le Président sort de la salle.

M. TRYSTRAM, 1^{er} Vice-Président, prend la présidence de l'assemblée.

Après vote du Comité syndical, le compte administratif 2024 est adopté à l'unanimité.



Syndicat

Touraine Propre

Ensemble, réduisons et valorisons nos déchets

Point 3 : Affectation du résultat 2024 (délibération)

Est constaté, que le compte administratif de 2024 présente :

- Un excédent global de fonctionnement de 147 367.58€
- Un excédent global d'investissement de 7 436.49 €

Sur proposition de M. le Président et sur conseil du Trésor Public, le comité syndical décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

Section de Fonctionnement : 147 367.58 € (article 002)

Et de reporter le résultat de la manière suivante :

Section d'Investissement : 7 436.49 € (article 001)

A l'unanimité, le Comité syndical décide de procéder à l'affectation du résultat de la manière décrite ci-dessus.

Point 4 : Vote des subventions 2025 - Résultats Commission AAP (délibération)

Pour information, la commission « Appel à Projets » qui s'est réunie le 4 mars dernier dans le cadre de l'appel à projet 2024-2025, a retenu 9 des 13 projets réceptionnés. L'enveloppe de 30 000 € alloués à ce dispositif a ainsi été répartie pour soutenir les projets suivants ; 25 000€ seront alloués sous forme de subvention directe et une somme de l'ordre de 5 000€ TTC pour l'achat direct de matériel avec convention de mise à disposition :

1. Collectif Cycliste 37 : animations itinérantes d'ateliers de réparations sur l'ensemble du département.
2. Zéro Déchet Touraine : investissements matériels pour soutenir la gestion des biodéchets et des points de compostage.
3. Tiers-Lieu Sud-Touraine : animation territoriale pour favoriser l'implication des citoyens dans des actions de réduction des déchets.
4. SEPANT : sensibilisation des consommateurs au offres de reprises des grandes et moyennes surfaces.
5. Ressource' Ribambelle : valorisation des vieux jouets en lien avec le collectif Jeu Change.
6. La Boite d'à Côté : investissement matériel appuyant la création d'un atelier de revalorisation du bois et d'une composanthèque.
7. Consigne & Moi : développement d'une filière de réemploi du verre en Indre-et-Loire
8. Metamorf - Precious Plastic Touraine : investissement matériel et animation départementale sur la prévention des déchets et la revalorisation des plastiques.

9. Ressourcerie La Charpentière : investissement matériel appuyant la création d'un atelier de réparation des objets électriques (achat direct par Touraine Propre d'une imprimante 3D avec convention de mise à disposition)

La somme prévue pour les subventions de 2025 sera répartie de la manière suivante :

- Appel à Projets 2024-2025 : subventions 25 000 €

N°	Structure demandeuse	Somme octroyée
1	Collectif Cycliste 37	2 000 €
3	ZDT	6 000 €
4	Tiers-lieu Sud Touraine	2 500 €
5	SEPANT	2 000 €
6	Ressource' Ribambelle	3 400 €
7	La Boite d'à Côté	3 000 €
8	Consigne & Moi	2 000 €
9	Metamorf – Precious Plastic	4 100 €
		Total : 25 000 €

N°	Structure demandeuse	Mise à disposition matériel
10	Ressourcerie La Charpentière	Equivalent 5 000€

Soit une enveloppe globale de 30 000€.

N'ont pas été retenus les 4 projets portés par les acteurs suivants :

- L'Armoire sans fin, du fait de son caractère pas assez innovant par rapport aux autres projets ;
- Les P'tits bouchons 37, du fait de son caractère non innovant et de son impact faible par rapport aux autres projets ;
- La Fédération Départementale de Pêche, du fait de son adossement à une partie du projet porté par la SEPANT qui n'a pas été financée ;
- Le Réseau Action RSE France, du fait son impact faible par rapport aux autres projets.

DISCUSSION :

Mme VIALLES, présente lors de la commission, souligne que l'ensemble des membres étaient d'accord sur les décisions prises. Plusieurs scénarios de travail ont été proposés, mais la commission a finalement élaboré une nouvelle proposition qui a été adoptée à l'unanimité.

M. CHAUSSARD rappelle les spécificités des projets de chaque dossier.

M. VALLEE revient sur l'idée d'application portée par la SEPANT (application numérique qui permet aux citoyen-e-s de déclarer et signaler des dépôts de déchets abandonnés), qu'il juge



Syndicat

Touraine Propre

Ensemble, réduisons et valorisons nos déchets

très intéressante. Il souligne toutefois que sa mise en place nécessiterait une organisation conséquente, mais estime que l'idée mérite d'être conservée.

M. COHEN indique que d'autres applications similaires existent déjà, ce qui explique que l'enveloppe budgétaire allouée à la SEPANT ne soit pas aussi élevée que celle demandée.

M. COHEN évoque ensuite le développement de Consigne & Moi. L'association, originaire du Loiret, souhaite développer la filière de la consigne du verre en Indre et Loire. Déjà bien implantée sur le territoire, elle bénéficie de retours positifs de la part des professionnels de la boisson, ce qui la rend prometteuse.

M. GERARD précise que quatre régions de l'Ouest de la France testent actuellement la consigne en partenariat avec des entreprises.

M. FAVIA souligne que cette démarche fait écho à l'initiative « Bout à Bout » menée à Nantes.

M. NAVARD rappelle que ce projet s'inscrit dans la continuité des subventions accordées en 2021, mais souligne que l'expérimentation reste limitée à certaines régions.

M. COHEN, concernant Métamorf - Precious Plastiques Touraine, évoque également de la Manufacture Tourangelle, un atelier collaboratif situé à Tours, qui soutient les artisans locaux.

M. CHAUSSARD explique ensuite les dossiers non retenus.

M. COHEN propose la possibilité de mettre à disposition le matériel pour la Charpentière plutôt que de financer directement l'achat, afin de permettre sa réutilisation et son prêt éventuel ultérieur à d'autres structures.

M. VALLEE soulève la question du coût des matériaux nécessaires à l'impression 3D, qui est relativement cher.

M. TRYSTRAM répond que les prix ont baissé ces dernières années.

M. COHEN précise qu'il sera nécessaire de marquer la propriété de Touraine Propre sur le matériel mis à disposition (avec le logo). Il estime qu'il serait préférable d'acheter le matériel et de le prêter ensuite, la délibération pouvant être adaptée en conséquence.

Mme AROCHE rappelle également la clause des 30%/70%, stipulée dans le règlement de l'appel à projets, selon laquelle le premier versement représente 30% de la somme allouée, et les 70% restants seront versés après production des factures.

M. MASSARD soulève la question concernant l'association ZDT, qui fait à nouveau une demande dans le cadre de l'appel à projets (investissements matériels pour soutenir la gestion des biodéchets et des points de compostage). Une convention avait été signée avec eux il y a quelques années pour la mise à disposition de composteurs partagés. Il s'interroge sur ce qu'il est advenu de ces composteurs.

M. COHEN répond que certains territoires ont pris en charge les composteurs, et que ceux appartenant à Touraine Propre ont été cédés après leur mise à disposition.



Syndicat

Touraine Propre

Ensemble, réduisons et valorisons nos déchets

La clause des 30%/70%, stipulée dans le règlement de l'appel à projets, selon laquelle le premier versement représente 30% de la somme allouée, et les 70% restants seront versés après production des factures, est confirmée.

A l'unanimité, le Comité syndical décide d'octroyer les subventions décrites et d'inscrire au BP la somme globale de 25 000€. La Charpentière ne recevra pas de subvention directe, mais pourra bénéficier d'une mise à disposition de matériel (chapitre budgétaire 21), qui sera acquis par Touraine Propre (somme de l'ordre de 5 000€ TTC)

Point 5 : Vote de la participation (A) et du budget primitif 2025 (B) (délibération)

A/ Vote de la participation 2025

Le projet de budget primitif 2025 est présenté par M. le Président et a été discuté en amont par les membres du Bureau. Il est dans sa globalité, conforme aux orientations budgétaires présentés le 07 février 2025.

Conformément aux orientations budgétaires, la participation de 1,25€ / habitant est confirmée.

DISCUSSION :

M. TRYSTRAM, concernant la participation à 1,25€ par habitant, souligne qu'il est nécessaire de voter cette cotisation. De plus, aucun courrier n'aurait été envoyé aux CC. En augmentant la cotisation de 0,25€, cela générera un excédent relativement important. Il appelle à la prudence, bien que cet excédent se traduise probablement par un surplus l'année prochaine également. Il insiste sur la nécessité d'être rigoureux, tout en exprimant son accord pour le vote, tout en restant attentif à la réaction des CC, certaines étant un peu réticentes.

M. COHEN répond qu'il est d'accord, mais rappelle que la trajectoire a déjà été expliquée, et que la cotisation était initialement fixée à 1,50€ pour cette année. Il insiste sur le fait qu'il est nécessaire de maintenir une trajectoire de prévention sur le territoire, en soulignant que ces moyens sont indispensables pour poursuivre les actions du PLPDMA. L'objectif est d'utiliser cet excédent tout en restant vigilant quant à l'utilisation des fonds provenant des CC.

Après l'unanimité, le Comité syndical adopte une participation de 1.25€/ habitant pour 2025.



Syndicat

Touraine Propre

Ensemble, réduisons et valorisons nos déchets

B/ Vote du budget primitif 2025

En dépenses de fonctionnement, il est à noter la mise en œuvre sur une année complète du Programme départemental Cap 2030 avec plus de stands, d'interventions diverses sur le terrain, avec la masse salariale correspondante, et une somme de 30 0000 € pour l'appel à projets 2025. **Montant section Investissement : 891 000€**

En section d'investissement, les principales dépenses concernent l'achat de matériel type mobilier de bureau, informatique. **Montant section investissement 56 000 €.**

M. TRYSTRAM revient sur la question immobilière. Touraine Propre est à la fois propriétaire de locaux non loués et locataires d'autres locaux, cela entraînant des charges supplémentaires.

M. COHEN indique que les locaux sont mis officiellement en vente.

Mme AROCHE propose, par rapport au document présenté en séance, et suite à la décision du point 4 sur les subventions, de transférer les 5000€ d'économies réalisées sur le financement de l'AAP (la Charpentière) en investissement.

Après vote du Comité syndical, le budget primitif 2025 est adopté à l'unanimité.

Point 6 : Ligne de trésorerie Crédit Mutuel (délibération)

Le contrat de la ligne de trésorerie arrivera à échéance le 30/04/2025. La période où la trésorerie est la plus tendue est généralement comprise entre mi- avril et début juillet.

Les titres de recettes pour les participations des collectivités adhérentes sont émis par semestre (et après le vote du budget). Néanmoins, le versement effectif est loin d'être immédiat et il va falloir faire face aux factures courantes.

Afin de ne pas être à un moment donné en rupture de trésorerie, il est proposé au Comité syndical de donner délégation pour souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € auprès d'un établissement bancaire.

M. Le Président propose donc de souscrire un nouveau contrat auprès du Crédit Mutuel (notre prestataire actuel) dans les conditions suivantes :

- Montant : 100 000€ (on ne débloque pas la totalité de la ligne mais suivant nos besoins).
- Index : EURIBOR 3 mois moyenne 1 mois
- Marge : 0.60%
- Commission initiale de réservation : 0.10% avec un minimum de 150€
- Commission de non – utilisation : 0.10%

Période couverte : 1^{er} mai 2025 – 30 avril 2026



Syndicat

Touraine Propre

Ensemble, réduisons et valorisons nos déchets

DISCUSSION :

M. TRYSTRAM attire l'attention sur la commission de non-utilisation, qui entrainerait un surcout supplémentaire pour la structure (- de 100€ par an)

A l'unanimité, le Comité syndical accorde cette délégation à M. Le Président. Il devra en rendre compte lors d'un « Donné Acte » en Comité syndical.

RESSOURCES HUMAINES

Point 7 : Modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi non permanent – Transformation d'un poste à temps non complet en poste à temps complet

Compte tenu de la nécessité de laisser la possibilité à l'animateur territorial (chargé de prévention) d'exercer ses missions à temps complet, M. le Président propose à l'assemblée, la modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi non permanent d'animateur principal territorial de seconde classe pour le faire passer de 32/35èmes à 35/35èmes à compter du 1er avril 2025.

La modification du temps à la hausse est donc inférieure à 10 %.

Il est précisé que conformément à la législation, cet emploi à temps complet pourra aussi être exercé à temps partiel (pour des raisons de droit ou convenances personnelles),

Le conseil syndical après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu la délibération n°7-2024 du 24 octobre 2024 portant transformation d'un poste d'animateur territorial à temps complet en temps non complet,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

DECIDE

Article 1 : de porter, à compter du 1er avril 2025, de 32 heures à 35 heures le temps hebdomadaire de service d'un emploi non permanent d'animateur principal de 2nde classe et donc de transformer le poste à temps non complet en poste à temps complet.



Article 2 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Point 8 : Annulation de la délibération n° 2025-04 du 7 février 2005 et Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité mission archives (point 8)

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Pour rappel, la délibération du 07 février 2025 (n°2025-04) portait sur l'accueil d'un(e) stagiaire ou la création d'un emploi saisonnier pour une mission d'archivage pour une durée de 2 mois, initialement prévu sur la période juillet-août.

Il ne sera pas fait appel à un stagiaire mais à un emploi non permanent pour faire face à un besoin temporaire d'activité. Le grade de recrutement est également modifié. Les dates d'intervention vont également être modifiées.

Pour des questions de lisibilité, il est donc plus pertinent de ne pas modifier la délibération n° 2025-04 du 7/02/2025 mais de l'annuler et délibérer à nouveau sur la création de ce poste en tenant compte des caractéristiques ajustées des dates, grade et mission.

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

- 1- d'annuler la délibération n°2025-04 du 07 février 2025
- 2- la création à compter du 1^{er} avril 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade de rédacteur territorial principal de 2^{ne} classe, relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 2 mois allant du 2 avril 2025 au 1^{er} juin 2025 inclus. Cet emploi sera renouvelable une fois pour une durée maximale de 2 mois.

Il devra justifier d'un diplôme d'archiviste acquis ou en cours de finalisation.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 542 (échelon 9 grade rédacteur principal de 2nde classe) compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Point 9 : Donné acte (délibération)

Dans le cadre de sa délégation, M. le Président a été amené à signer les documents suivants :



Syndicat

Touraine Propre

Ensemble, réduisons et valorisons nos déchets

- Convention gobelets : février 2025 : 1 convention (association YUS)
- Cessions de bornes Livr'Libre : pas de nouvelles cessions depuis le dernier Comité Syndical

A l'unanimité, le Comité Syndical prend acte de la convention signée avec l'association YUS.

PRÉVENTION

Point 10 : Avancées Programme départemental de prévention - feuille de route TP 2025 (information)

La première réunion du COTECH « Cap 2030 » s'est tenue le 27 février dernier. Cette instance rassemble les responsables des services techniques des collectivités adhérentes. Elle se réunira tous les 2 mois afin de suivre de réaliser les arbitrages techniques nécessaires à la bonne réalisation du programme départemental de prévention et de sa déclinaison locale dans chaque collectivité.

La commission d'évaluation et de suivi du programme départemental de prévention a été constituée. Elle est composée de 3 collègues : citoyens, collectivités et institutions, pour un total de 30 membres.

Point 11 : Avancées COPIL Prévention et Traitement des Déchets/Concertation (information)

La première réunion du COPIL « Prévention et gestion des déchets » s'est tenue le 3 mars dernier. Il rassemble les vice-présidents déchets et directeurs généraux de services des collectivités adhérentes à Touraine Propre. Il se réunira 4 fois par an pour suivre et réaliser les arbitrages politiques nécessaires à la bonne réalisation de la feuille de route départementale en matière de prévention et de traitement de nos déchets.

M. TRYSTRAM souhaiterait que les COPIL aient lieu avant les COTECH car « le politique doit décider et être en phase avec les techniciens ». Il précise qu'il dit cela sans aucune animosité mais pour prévenir ses collègues que cette pratique pourrait être mal interprétée par certains élus d'autres collectivités ; en effet, pour lui, il est difficile de débattre quand les présentations des techniciens sont finalisées.

M. COHEN répond qu'il y a plus de COTECH que de COPIL et qu'il s'agit d'un processus interactif ; il précise qu'il sera vigilant pour que ce ne soit pas uniquement une présentation réalisée par les techniciens.



Syndicat

Touraine Propre

Ensemble, réduisons et valorisons nos déchets

Point 12 : Résultats Commission Trophées TP (information)

Lors de la commission du 4 mars 2025, ont été retenues 26 initiatives à récompenser sur près de 77 repérées dans la veille des actualités « déchets » pour l'année 2024.

- **TP/PME** : Camping Ste-Catherine-de-Fierbois (CCTVI) ; Habiter surcyclé (St-Paterne-Racan CCGR) ; on s'fait la malle (Ligueil ; CCLST) ;
- **Artisans/commerçants** : SVI Prosis (Joué ; TMVL) ; Les meubles en cartons ; Ann'répare (La Riche ; TMVL)
- **Collectivités** : Val Touraine Habitat (Joué-Lès-Tours ; TMVL) ; CHRU de Tours (TMVL) ; Cimetière Joué-Lès-Tours (TMVL) ; CCLST ; Ville de Tours ; Médiathèque de Montlouis
- **Associations** : CPIE (Smic C) ; La main ouverte (Smic A) ; Cité des formations (TMVL) ; Ressource Ribambelle (Smic A) ; Repair café (Joué) ; L'arche des sens (Smic C) ; Jardin de demain (CCTVI) ; Tiers-lieu Sud Touraine (CCLST) ; Cantine Manthelan – Le Louroux ;
- **Etablissements scolaires** : Ecole élémentaire Paul-Louis Courier (SMIC A) ; Lycée Grandmont (TMVL)
- **Initiatives personnelles** : Jean-Louis Roudez (CCTVI) ; Collectif donnerie (CCTEV)
- **Filière agricole** : CFA MFEO Sorigny (CCTVI)

La cérémonie des Trophées de Touraine Propre se tiendra le **mercredi 4 juin à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat à 18h.**

Point 13 : Stands de sensibilisation (information)

Les prochains stands de sensibilisation animés par Touraine Propre se tiendront :

- 17 au 21 mars : Semaine de l'Eau à Tours
- 27 mars : Village consommation responsable de l'Université de Tours
- 20 et 21 avril : Loches en Fête
- 24 et 25 mai : Festival des Roses à Chédigny

DISCUSSION :

M. MEREAU évoque le passage du Tour de France à Chinon, suggérant que cela serait l'occasion idéale pour implanter un stand de sensibilisation. Mme DEGRAVE et M. MASSARD répondent que tout est déjà cadré et qu'il sera difficile de s'inscrire dans cette manifestation.

M. TRYSTRAM indique que, logiquement, la CC Gâtine-Racan serait à nouveau partante pour un stand sur le site des Rouchoux à Semblançay.



Syndicat

Touraine Propre

Ensemble, réduisons et valorisons nos déchets

Point 14 : Discussion Accord Cadre TP-Territoire d'industrie Grand Est Touraine - Démarche EIT de Luc FAVIA (information)

Le programme national Territoire d'Industrie porté en région par l'Etat et le Conseil Régional rassemble, en Indre-et-Loire, la communauté de communes Touraine-Est Vallées ainsi que les 3 communautés du SMICTOM d'Amboise. Territoire d'Industrie Grand Est Touraine souhaite se doter d'une feuille de route visant à porter l'écologie industrielle territoriale (EIT) sur son périmètre.

En ce sens, l'opportunité d'un accord-cadre avec Touraine Propre permettant de relier cette dynamique locale aux objectifs du Programme départemental de prévention est à discuter en séance.

DISCUSSION :

M. TRYSTRAM s'interroge sur les attentes de Territoire d'industrie Grand Est Touraine.

M. FAVIA précise qu'ils attendent surtout de l'ingénierie et le savoir-faire de Touraine Propre, et non nécessairement des financements. Il s'agit de fédérer des compétences et des réseaux.

M. COHEN ajoute que si le projet présente un intérêt pour les deux entités, il sera pertinent que l'on s'y intéresse. Il souligne qu'il s'agit simplement d'une prise de contact pour le moment.

COMMUNICATION

Point 15 : Mois du Vrac et du Réemploi (information)

La quatrième édition du Mois du Vrac et du Réemploi, organisé par le Réseau Vrac et Réemploi, se déroule du 1er au 31 mars 2025. Coordonnée par Touraine Propre en Indre-et-Loire, la campagne « Itinéraire Bis » s'appuie sur le passage de la « Caravane du vrac » du Réseau Vrac et Réemploi, qui invite les citoyens à découvrir la consommation en vrac et le réemploi des emballages. Cette caravane sera présente lors de 5 évènements de notre territoire :

- 7 mars au marché de Montlouis-sur-Loire ;
- 13 mars au marché de Saint-Paterne-Racan ;
- 18 mars au marché de Montbazou ;
- 19 mars pour la Semaine de l'Eau à Tours ;
- 30 mars au marché d'Amboise.

Cette initiative converge avec les engagements du programme Cap 2030, porté par Touraine Propre et les collectivités du département. Touraine Propre relaie activement cette campagne à travers une série de publications sur les réseaux sociaux, l'envoi d'un communiqué de presse



Syndicat

Touraine Propre

Ensemble, réduisons et valorisons nos déchets

aux médias locaux et la diffusion d'un kit de communication aux collectivités adhérentes et aux communes d'Indre-et-Loire. Une interview a notamment été réalisée avec Ici Touraine.

QUESTIONS DIVERSES

Date prochain Comité syndical : mi - juin 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h15.

Le secrétaire de séance

Francis GERARD



Le Président

Martin COHEN